

LES DÉPENSES DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE DES ÉTATS MEMBRES

En 2006, les dépenses de l'Union européenne en faveur de l'agriculture des vingt cinq États membres, 53,4 milliards d'euros, augmentent de 2,6 %. Cette hausse résulte de la progression de 21 % des aides du FEOGA-G au titre du développement rural. La France est le principal bénéficiaire des aides du premier pilier et l'Espagne du second.

En 2007, les aides du premier pilier, financées par le FEAGA, s'élèvent à 42,7 milliards, à peine plus qu'en 2006. Celles de l'UE-15 sont globalement stables mais les évolutions sont différenciées selon les pays. Les dépenses au profit des États entrés dans l'UE depuis 2004 progressent de 7 %. La réforme de la PAC et la situation du marché mondial en 2007 a nettement accru la part des aides directes. Elle est de 87 % pour l'ensemble de l'UE mais varie notablement d'un pays à l'autre. Plus de 80 % des aides directes sont des aides découplées dont le montant a presque doublé entre 2006 et 2007 avec la mise en place progressive du régime de paiement unique dans les pays. Les aides d'intervention et de régulation de marchés chutent de 33 % : les prix élevés observés sur les marchés mondiaux se sont traduits par un recul sensible des restitutions à l'exportation pour la plupart des produits, céréales, produits laitiers, sucre.

LES DÉPENSES DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE (1^{ER} ET 2ND PILIERS) EN 2006

En 2006, les dépenses totales de l'Union européenne en faveur de l'agriculture et du développement rural (1er et 2nd piliers) s'élèvent à 53,4 milliards d'euros soit 50 % des dépenses communautaires. Elles progressent de 2,6 %. Cette hausse est imputable aux aides allouées aux états entrés dans l'UE en 2004 (appelés « nouveaux États membres » dans la suite de cette étude), qui augmentent de 35 % ; la Pologne, la Hongrie et la Slovaquie connaissent les plus fortes hausses. Les deux premiers se situent respectivement en septième et treizième positions quant aux montants reçus de l'UE. Les nouveaux États membres (NEM) représentent près de 10 % de ces aides, contre un peu plus de 7 % l'année précédente.

La stabilité observée pour les pays de l'UE-15 est le résultat d'un recul des dépenses pour huit pays et d'une augmentation modérée pour les autres, à l'exception de la Grèce (+ 10 %). Les aides perçues par la France, 10,2 milliards, diminuent de 2,8 % par rapport à 2005.

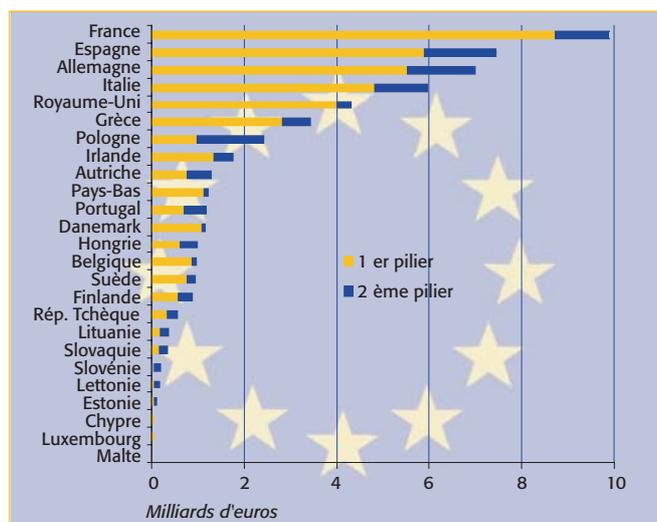
DÉPENSES DE L'UE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

	2005	2006	2006/2005
1 ^{er} pilier	42,2	42,1	0,0
2 nd pilier	9,9	11,3	+13,7%
FEOGA-G	6,4	7,7	+21,4%
FEOGA-O	3,6	3,6	0,0%
TOTAL	52,1	53,4	+2,6%

Unité : milliards d'euros

Sources : Commission européenne / MAP

AIDES À L'AGRICULTURE DES PAYS DE L'UE EN 2006



Note : ensemble des financements du FEOGA-Garantie et du FEOGA-Orientation

Sources : Commission européenne / MAP

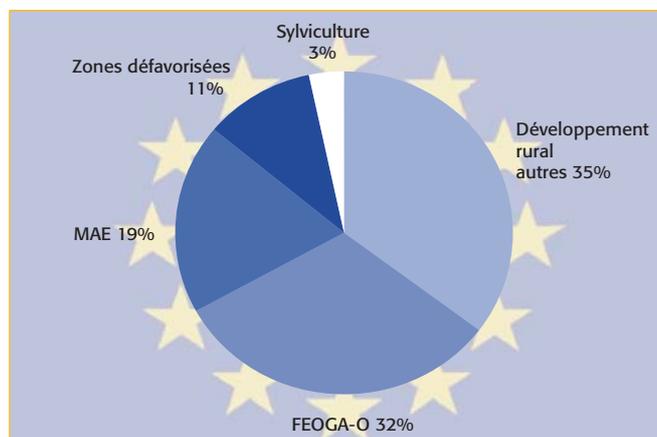
Stabilité du premier pilier de la PAC, hausse du second

Les dépenses du premier pilier sont stables à 42,1 milliards. Celles du second, 11,3 milliards, progressent de 14 % du fait des aides versées par le FEOGA-Garantie au titre du développement rural. La stabilité des aides du FEOGA-Orientation masque une diminution de 10 % des aides aux pays de l'UE-15 et plus d'un doublement de celles destinées aux NEM.

Pour les pays de l'UE-15, les aides du premier pilier (39,8 milliards) représentent 82 % des aides perçues. Elles en représentent moins de 50 % pour les NEM (2,6 milliards).

La France est le principal bénéficiaire des aides du premier pilier. Elle se situe en quatrième position pour les aides du second pilier, juste derrière la Pologne. Parmi les cinq pays qui perçoivent plus d'1 milliard d'euros au titre du second pilier figurent également l'Espagne, 1,6 milliard, l'Allemagne et l'Italie. Ils représentent 62 % du total de l'aide de l'UE.

PRINCIPALES AIDES DU SECOND PILIER EN 2006



Sources : Commission européenne / MAP

Les aides aux mesures agro-environnementales (2,2 milliards), aux zones défavorisées (1,2 milliard) et à la sylviculture ne bénéficient qu'aux pays de l'UE-15. L'Allemagne et la France en sont les principaux bénéficiaires. D'autres pays en perçoivent également de manière significative : l'Autriche et l'Irlande tout d'abord mais aussi le Portugal, la Finlande et la Suède.

La Pologne (1,1 milliard) se situe en tête des pays qui activent les aides allouées par le FEOGA-G au titre du développement rural, loin devant la France (0,5 milliard). A lui seul, ce pays perçoit 29 % de la totalité de ces dépenses.

Les aides du FEOGA-O profitent essentiellement à l'Espagne (0,9 milliard), à l'Italie (0,6 milliard), à l'Allemagne et à la Grèce. La Pologne, le Portugal et la Hongrie sont également très intéressés par les aides attribuées dans ce cadre.

LES DÉPENSES DE L'UE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE (1^{ER} PILIER) EN 2007

A partir de 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) remplacent le Feoga-Garantie et le Feoga-Orientation. Le FEAGA finance les aides du premier pilier et le FEADER le soutien au développement rural. Les montants mis à disposition de ces Fonds ont été fixés par la Commission en 2006 pour la période 2007-2013 :

MONTANTS DES FONDS EUROPÉENS

Année	FEAGA	FEADER	TOTAL
2007	44,8	11,4	56,1
2008	45,0	11,2	56,1
2009	45,4	10,7	56,1
2010	45,9	10,8	56,7
2011	45,9	11,2	57,1
2012	46,4	11,2	57,5
2013	46,8	11,1	58,0

Unité : milliards d'euros

Source : Commission européenne

En 2007, les dépenses au titre du premier pilier de la PAC dans le cadre du FEAGA s'élèvent à 42,7 milliards d'euros, soit à peine plus qu'en 2006. Le budget 2007 n'a pas été intégralement consommé.

Les dépenses en faveur des pays de l'UE-15 sont stables. Cette stabilité recouvre des évolutions différenciées selon les pays : sept d'entre eux enregistrent des variations modérées, de -2,6 % pour l'Autriche à + 1,7 % pour la Suède ; mais les dépenses reculent de 6 % pour la Belgique et la Grèce tandis que les hausses sont modestes pour les autres pays, de l'ordre de + 3 % (Italie) à + 4 % (Irlande).

La Roumanie et la Bulgarie intègrent l'Europe en 2007. Les aides qui leur sont allouées sont faibles (7 millions). La progression des dépenses pour les nouveaux états membres est de 7 %. A

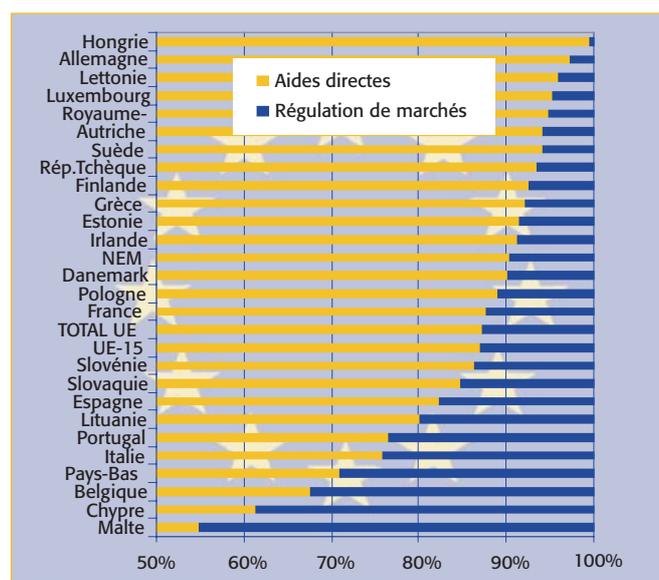
l'exception de la Hongrie qui reçoit 22 % de moins que l'an dernier, six pays connaissent un accroissement sensible des dépenses : de + 16 % à Chypre à + 43 % pour Malte. La hausse est inférieure à 10 % pour les autres.

Le poids de la France demeure prépondérant quant aux aides européennes du premier pilier (21,7 %). Il se situe largement devant l'Espagne (13,9 %), l'Allemagne (13,3 %), l'Italie et le Royaume-Uni ; ces cinq pays totalisent 70 % des aides du FEAGA.

Près de la moitié des aides allouées aux NEM est destinée à la Pologne. Avec 1,2 milliard d'aides reçues, ce pays se place en huitième position devant les Pays-Bas et le Danemark et juste derrière l'Irlande.

Les dépenses de l'UE sont des aides directes à hauteur de 87 % et des aides d'intervention et de régulation de marchés pour les 13 % restants. L'importance respectives de ces aides a encore beaucoup évolué entre 2006 et 2007, au bénéfice des aides directes. Cette structure nouvelle traduit d'une part la réforme de la PAC de rompre le lien entre la production et les aides compensatoires et d'autre part la situation du marché mondial en 2007 qui a nécessité un moindre recours aux aides d'intervention.

POIDS DES AIDES DIRECTES SELON LES PAYS EN 2007

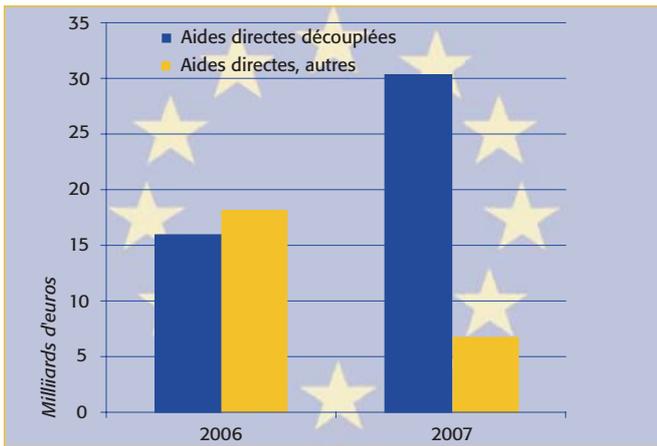


Sources : Commission européenne / MAP

Des aides directes plus importantes qu'en 2006...

Les aides directes progressent de 9 %. Cette hausse est tirée par celle, très forte (+ 31 %), des paiements effectués à destination des nouveaux membres de l'Union Européenne, Pologne et République Tchèque essentiellement. Les Etats de l'UE-15 reçoivent 8 % de plus en moyenne qu'en 2006. L'augmentation est particulièrement sensible pour la Grèce (+ 28 %), les Pays-Bas et la Belgique. Elle est de 4 % pour la France. Le poids des aides directes varie énormément selon les pays. En 2007, proche de 100 % en Hongrie, il est supérieur à 90 % dans douze autres pays. En France, il est de 88 % soit juste au dessus de la moyenne communautaire. Cette part n'est que de 55 % à Malte.

STRUCTURE DES AIDES DIRECTES DE L'UE-15



Sources : Commission européenne / MAP

... et structurellement différentes

Les variations 2006/2007 très différentes entre les aides couplées d'une part et les autres aides directes d'autre part traduit une structure nouvelle des aides directes des pays de l'UE-15. Plus de 80 % des aides directes leur sont désormais attribuées via des aides découplées.

Commencée en 2006 dans certains Etats, la mise en place au cours de l'année budgétaire européenne 2007 du régime de paiement unique en France, en Espagne, en Grèce, en Finlande et aux Pays-Bas fait presque doubler le montant de cette nouvelle aide découplée européenne : elle atteint 30,4 milliards. Les principaux bénéficiaires sont la France (5,7 milliards), l'Allemagne (5,4 milliards), le Royaume-Uni (3,8 milliards), l'Espagne et l'Italie.

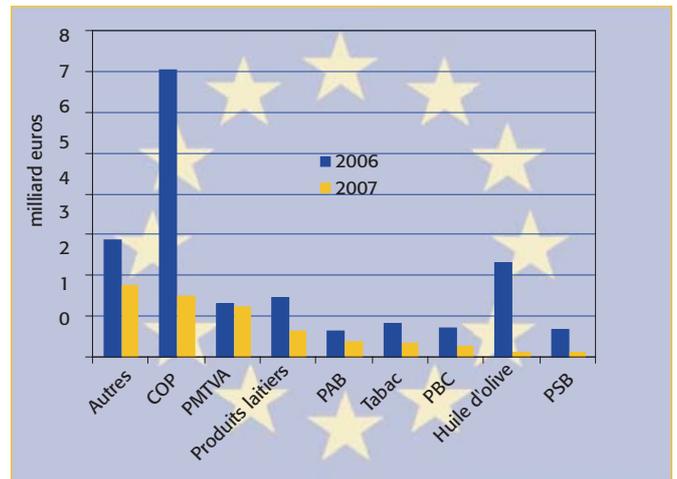
Les aides directes des NEM relèvent à hauteur de 98 % du régime de paiement unique à la surface (2,2 milliards) ; elles

progressent de 31 %. La Pologne perçoit 48 % des ces aides, devant la Hongrie et la République Tchèque.

Les montants supplémentaires issus de la modulation des aides directes (5 % en 2007) et qui sont restitués aux agriculteurs au titre de la franchise pour les 5 000 premiers euros s'élèvent à 434 millions en 2007, soit 37 % de plus qu'en 2006.

Les autres aides directes chutent de 65 % ; elles régressent de 17,8 à 6,3 milliards : les aides à l'hectare ou à la tête de bétail disparaissent au profit des aides découplées. N'ayant pas retenu un taux de découplage de 100 % des aides COP, la France et l'Espagne sont les seuls pays à percevoir encore des aides au titre de ces cultures : 1,1 milliard pour l'un, 0,4 milliard pour l'autre. Seule l'Espagne perçoit encore une aide directe pour l'huile d'olive, 108 millions.

EVOLUTION DES AUTRES AIDES DIRECTES DE L'UE-25

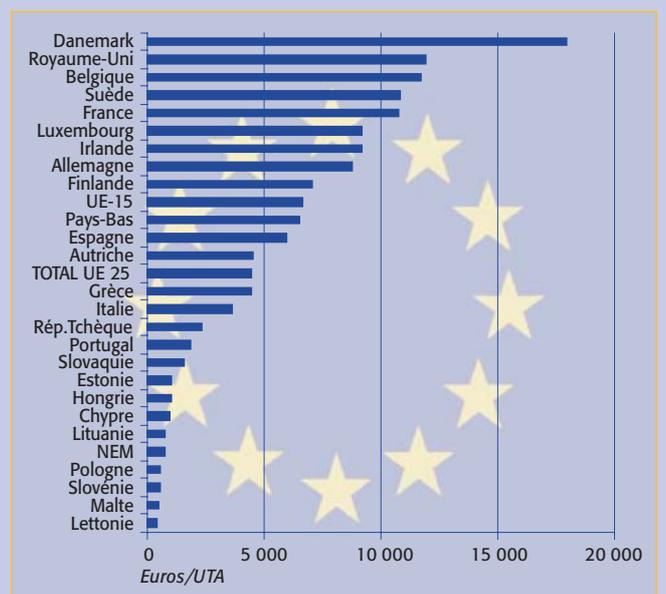


Sources : Commission européenne / MAP

En moyenne par UTA, les dépenses du 1er pilier en faveur des pays de l'UE-15 sont neuf plus élevées que pour les dix « nouveaux » Etats membres.

La répartition des pays selon le montant de l'aide du premier pilier perçu par personne occupée à temps plein pendant une année (UTA) est différente de la répartition selon le montant total des dépenses par pays. Les pays du nord de l'Europe sont généralement bien placés dans ce classement, leurs exploitations étant de taille plus grande et leurs emplois moins nombreux que dans le sud. En moyenne, le montant des aides par UTA des pays de l'UE-15 est de 6 650 euros contre 720 euros pour les NEM. Le Danemark se situe à la première place (17 950 euros), loin devant le Royaume-Uni (11 900 euros), la Belgique, la Suède et la France (10 700 euros). A l'opposé, les montants sont faibles pour la plupart des dix pays entrés en 2004. La Pologne, qui compte le plus grand nombre d'UTA de l'UE-25 (2,3 millions), se situe en 23ème position avec 530 euros/UTA. La République Tchèque (2 310 euros/UTA) se démarque de ces pays et se situe en queue des pays de l'UE-15, entre deux pays de l'Europe du sud, l'Italie et le Portugal.

RÉPARTITION PAR PAYS DES AIDES DU 1ER PILIER EN 2007



Sources : Commission européenne / MAP

Les forts taux de découplage retenus pour les aides animales font chuter la plupart de ces aides : prime spéciale bovin (-82 %), prime d'abattage bovin (-44 %) et prime brebis-chèvre (-64 %). Il n'en est pas de même pour la PMTVA. La France, pour éviter une baisse de la production dans des zones où il y a peu d'alternative économique à l'élevage allaitant, n'a pas souhaité la découpler. Elle maintient donc le niveau de la PMTVA au dessus de 700 millions, ce qui représente 57 % de cette aide européenne.

Chute des aides d'intervention et de régulation de marchés

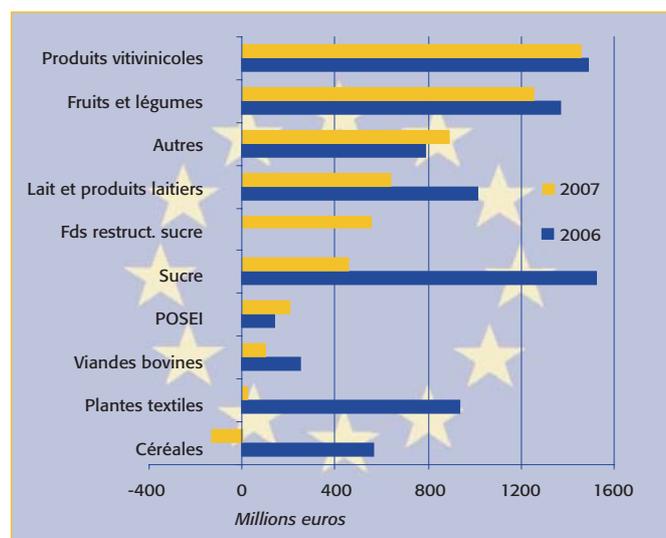
En 2007, les aides d'intervention et de régulation de marchés s'élèvent à 5,4 milliards. Elles ont été principalement versées aux secteurs de la viti-viticulture, des fruits et des légumes.

Elles chutent globalement de 33 %. Ce recul est dû au niveau particulièrement élevé des cours sur les marchés mondiaux. Plusieurs facteurs tiraient les prix des matières premières agricoles vers le haut : une offre tendue par la faiblesse de la production et des stocks, une forte demande des pays émergents.

Les prix particulièrement élevés des céréales ont conduit à des déstockages (-225 millions) et à de moindres restitutions à l'exportation de céréales (-67 %) ou même à leur disparition en cours d'année.

La baisse de 30 % des restitutions à l'exportation des produits laitiers explique là encore l'essentiel de la diminution des aides observées pour ce secteur, mais la plupart des autres aides diminuent aussi. Déjà à zéro pour le lait écrémé, le lait entier en poudre et le lait condensé, la situation du marché mondial avec des prix très élevés a conduit le comité de gestion de juin 2007 à fixer aussi à zéro les restitutions sur le beurre et le fromage.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INTERVENTION ET DE RÉGULATION DES MARCHÉS



Sources : Commission européenne / MAP

Les dépenses d'intervention pour le sucre baissent de plus d'un milliard d'euros : diminution des restitutions à l'exportation et pour l'utilisation du sucre dans l'industrie chimique,

déstockage. La réduction des quotas de production de 2 millions de tonnes a diminué les possibilités d'exportation. Les dépenses au titre du Fonds de restructuration du sucre (550 millions) concernent l'Italie, à hauteur de 42 % du total de l'aide, et dans une moindre mesure le Royaume-Uni, l'Irlande et la Belgique notamment.

L'aide à la production de coton, qui constituait l'essentiel de l'aide aux plantes textiles, disparaît quasiment alors qu'en 2006 l'Espagne et la Grèce recevaient 915 millions d'euros. La réforme de la PAC s'applique au coton : 35 % des aides restent couplées à la production ; le complément intègre le régime des aides découplées. Ainsi, 254 millions apparaissent désormais avec les aides directes à la surface.

Dans ce contexte de baisse généralisée, les aides du POSEI augmentent de 46 %, du fait des dépenses en faveur des départements français d'outre mer. Par ailleurs les aides au secteur vitivinicole et aux fruits et légumes se maintiennent ou diminuent légèrement.

Méthodologie

Les dépenses de l'Union européenne en faveur de l'agriculture sont communiquées par la Commission européenne. Pour le FEAGA, les données relatives à la France sont différentes de celles présentées dans le document « *Les concours publics à l'agriculture en 2007* ». En effet, ce dernier présente les dépenses réalisées au cours de l'année calendaire alors que les données du présent document se réfèrent aux exercices budgétaires de la Commission : du 15 octobre de l'année (n-1) au 15 octobre de l'année n.

Pour en savoir plus

Ce document ainsi que des séries détaillées de données depuis 1991 peuvent être consultées sur le site internet du ministère de l'agriculture et de la pêche <http://agriculture.gouv.fr/> à la rubrique « Budget-Soutiens publics/Soutiens publics agriculture ».



SECRETARIAT GÉNÉRAL

SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES, SOCIALES ET LOGISTIQUES
Sous-direction des affaires budgétaires et comptables
Bureau de l'étude des concours publics à l'agriculture

Conception réalisation : atelier d'impression du MAP